



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Avant d'entrer dans le vif du sujet et débattre des mesures de carte scolaire, nous constatons dans les communes de France le virage politique opéré ces tout derniers jours. Au lendemain d'une défaite électorale retentissante, le Président de la République décide, bon gré mal gré, de roquer la pièce Ayrault avec la pièce Valls. Ce choix d'urgence répond d'abord à des critères communicationnels, et non à un revirement politique.

Nous qui attendions le changement, nous n'observons là que continuité avec le virage opéré depuis quelques mois, celui de l'austérité des politiques publiques.

Pire, au regard de l'objectif que s'est fixé l'ancien gouvernement d'assainir les dépenses publiques en réalisant 50 milliards d'Euros d'économie, nous pouvons légitimement nous questionner sur la garantie de la création des 60 000 postes dans l'éducation nationale. Depuis 2008, les abyssales suppressions de postes avaient, elles aussi justement, pour but d'assainir les dépenses publiques. Vous comprendrez que nous sommes devenus méfiants.

D'ailleurs, au regard de ce qui a été proposé pour l'éducation nationale en mai 2012, les premiers signes ne sont pas bons. La carte scolaire dont nous allons débattre aujourd'hui sera de toute façon, une fois de plus, celle du moindre mal. Le moindre mal, dit-on, est souvent la meilleure solution. C'est fort discutable. En tout cas, en matière d'éducation, nous ne le croyons pas. La réussite de tous passe par une aspiration vers le mieux, le mieux pour les élèves et pour les enseignants. Au niveau national, les créations de postes, certes, sont en augmentation, mais essentiellement ciblées sur les grandes zones de pénurie. La création de deux postes supplémentaires dans l'Académie en est l'illustration. Devrions-nous nous considérer satisfaits de ne pas avoir de nouvelles suppressions ? Non, le moindre mal, cela ne nous satisfait pas.

Au niveau du département, nous avons maintes fois rappelé, et continuerons de le faire, l'urgence de la baisse des effectifs par classe tout particulièrement dans les zones d'éducation prioritaire, de la recomposition des RASED, mais aussi le besoin d'enseignants assurant l'accueil des moins de trois ans ou faisant vivre le dispositif « plus de maîtres que de classes », et enfin l'indispensable augmentation du vivier de brigades.

Sur les rythmes. Les élections municipales ont éloigné le curseur de la majorité gouvernementale. Quid alors du déroulement de la réforme des rythmes scolaire dans le département, réforme dont la FSU souhaite toujours la réécriture. Certes, toutes les écoles passeront aux 9 demi-journées à la rentrée 2014. Mais dans quelles conditions? Nous avons maintes fois souligné que la mise en place de la réforme des temps scolaire et périscolaire serait conditionnée par la volonté des mairies. Mal ficelée, elle ne peut qu'accroître les disparités sur le territoire. Dans ce changement de paysage politique, défavorable aux initiateurs de la réforme, nous le pensons d'autant plus.

Enfin, nous observons avec regret que les documents relatifs à la carte scolaire n'ont pas été communiqués dans les temps prévus par le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État. Ce procédé n'est pas un bon signe lancé aux organisations syndicales.

La FSU demande que ces pratiques cessent, dans l'intérêt du service public, cher à notre organisation.

